

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 19

Nachruf: Nécrologie
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Art. 10. Le gouvernement wurtembergeois s'oblige à indemniser, pour sa part proportionnelle, les sujets du royaume de Prusse et des Etats alliés de la Prusse qui, après que les troupes prussiennes eurent quitté Mayence, ont été expulsés de cette forteresse et ont éprouvé par suite des dommages dans leurs biens.

Art. 11. Le gouvernement ne permettra à nulles troupes, à l'exception des troupes prussiennes ou de leurs alliées mentionnées dans l'article 5, de passer dans le Wurtemberg ou d'y prendre position. En tant qu'il s'agirait de l'usage de la route d'étapes qui appartient par des traités aux troupes bavaroises, cet usage dépendra du consentement particulier du commandant de l'armée prussienne du Mein.

Art. 12. Les plénipotentiaires wurtembergeois expriment le vœu qu'il puisse être conclu aussi un armistice avec les troupes de Nassau qui jusqu'ici ont été réunies dans un seul corps d'armée ; le plénipotentiaire prussien refusa de satisfaire à ce vœu, parce qu'il n'avait aucune autorisation à ce sujet.

Pour faire foi, ont apposé leurs signatures :

Baron de MANTEUFFEL, commandant en chef de l'armée du Mein ;

Baron de NEURATH, président du Conseil privé ;

HARDEGG, ministre de la guerre ;

Baron de VARNBULER.

NÉCROLOGIE.

J. Lehmann, major à l'état-major fédéral d'artillerie et instructeur de 1^{re} classe, vient d'être emporté en quelques jours par la fièvre nerveuse. L'artillerie et le corps des instructeurs perdent en lui un de leurs meilleurs officiers. Lehmann avait débuté comme sous-instructeur ; par ses seuls efforts, par une remarquable application au travail il s'était élevé au grade d'officier supérieur. Ses connaissances étaient des plus étendues ; mais la pyrotechnie était devenue pour lui une spécialité dans laquelle il avait peu d'égaux.

— A. Durr, capitaine à l'état-major fédéral du génie, est décédé cet été à Lausanne, à la suite d'une maladie qui ne présentait d'abord rien de grave. Le capitaine Durr, si renommé comme topographe et dessinateur, a été employé aux travaux de la carte fédérale, et c'est lui qui a mis en train ceux de la carte vaudois que dirige actuellement M. le capitaine Chaudet. Ancien directeur des ouvrages de St-Maurice, le capitaine Durr a laissé des mémoires intéressants sur la défense de la plaine du Rhône, dont plusieurs sont soignés dans les cartons du bureau fédéral d'état-major. C'est une perte notable à ajouter à celle des Muller et Kündig.

— L'état-major du génie a en outre perdu tout récemment un de ses jeunes officiers les mieux doués et dont la carrière militaire et civile promettait les plus belles espérances. Le lieutenant Henri Chessex est décédé à Montreux le 20 septembre à la suite d'une affection de poitrine. Il s'était déjà fait connaître de la

manière la plus avantageuse par divers travaux d'architecture et entr'autres par une importante étude sur la restauration de la cathédrale de Lausanne.

— Les journaux d'Angleterre nous apportent aussi des récits de funérailles d'un jeune officier de l'armée suisse qui avait dans nos rangs une position exceptionnelle et particulièrement intéressante. Le prince de Condé, fils aîné du duc d'Aumale, qui avait obtenu un brevet de sous-lieutenant d'état-major fribourgeois à la suite de ses écoles de Soleure et de Thoune, et qui avait su se faire aimer de tous ses frères d'armes par ses excellentes qualités d'esprit et de cœur, a succombé à une attaque de la fièvre nerveuse en Australie pendant un voyage autour du monde qu'il avait entrepris au printemps dernier. Les derniers devoirs ont été rendus à sa dépouille mortelle à Londres, le 15 septembre. Outre les nombreux membres de la famille d'Orléans, les ministres de Belgique, d'Italie, d'Espagne et du Brésil assistaient à cette douloureuse cérémonie.



Berne. — Le rassemblement des troupes bernoises qui vient d'avoir lieu dans la contrée d'Hœchstetten s'est terminé le 22 septembre par une inspection de la division de manœuvres (4 bataillons d'infanterie, 2 compagnies de dragons et une batterie d'artillerie) passée par M. le colonel fédéral Denzler, après la dernière nuit de bivouac de la division sur le plateau d'Hœchstetten. Le colonel Denzler a témoigné sa satisfaction de la bonne volonté et du zèle dont ont fait preuve les officiers et les soldats, ainsi que de l'excellente direction donnée à ces manœuvres par le commandant du rassemblement, M. le colonel fédéral Meyer. Les troupes ont été licenciées dans l'après-midi. Elles ont en particulier montré beaucoup de solidité et de discipline dans la marche forcée du 20 septembre et au bivouac pénible de la nuit du 20 au 21.

Vaud. — Le rassemblement cantonal ouvert le 23 septembre de Moudon à Yverdon s'est terminé le 28 après midi à Lausanne. Les manœuvres de campagne se sont effectuées le 23 après midi entre Prahins et Cronay, sur la Menthue ; le 24 de nouveau sur la Menthue, à Donneloye, Bioley-Magnoux et Ogens ; puis à Thierrens et à Lucens ; le 25 aux environs de Lucens, Moudon et Sottens ; le 26 vers Villars-Thiercelin, le Chalet-du-Villars et le Chalet-à-Gobet ; le 27 aux Croisettes avec inspection fédérale et cantonale ; le 28 aux Croisettes, en Vennes et Rovéréaz. Les deux dernières nuits les troupes ont bivouaquée sous la tente-abri ; les autres nuits elles ont été cantonnées dans les granges. Les manœuvres, dirigées avec une grande vigilance par le commandant en chef lui-même, M. le colonel fédéral Bontems, ont généralement répondu à ce qu'on en attendait et témoigné de la haute aptitude des troupes vaudoises à remplir honorablement leurs obligations militaires fédérales.

A M^r P., à N. Reçu votre communication, merci.